

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON POPULAIRE

29 MARS 2022

Ordre du jour

1. Fonctionnement du Conseil d'administration
2. Présentation des membres élus et nouveaux membres de droit
3. Présentation de la feuille de route 2022
4. Election des membres du bureau de l'association
5. Calendrier du groupe de travail « Politique tarifaire »
6. Questions diverses

Etaient présents

Pour le Bureau sortant :

La Présidente Mme VIDAL

Le Secrétaire Général Mme FLURY

Le secrétaire Général Adjointe : Mme ROCHETTI

Le Trésorier : M. FORCINAL

La Trésorière-Adjointe Mme TURAN

La Secrétaire Commission Convivialité M. TERNISIEN

Le Secrétaire adjoint Commission Convivialité : M. MARIE-CALIXTE

Le Secrétaire adjointe Commission Bâtiment et Jardin et AMAP : Mme FORCINAL

Pour les membres de droit :

La Directrice : Mme GACON

Représentant des professeurs : Mme ANDRIEUX GALLET – M CAMPAGNE

Délégué du personnel suppléant : M BESSON

Les adhérents

M. ANCEAU - Mme HUDELLOT – M SPILOTROS — Mme GARNIER – Mme VILLANI – M NIZARD – M PELLERIN – Mme CHIRESCU – M DEFENDINI

Etaient excusés :

Municipalité : Mme HEUGAS – M MBARKI – Mme LELEU – M GALERA – Mme LORCA – M VEMCLEFS – Mme JIMENEZ– Mme LEVET

Etaient absents :

Adhérents : Mme GRENA PIN – M LEFEVRE – Mme RODES– M NADAL – Mme SALZSCHTAIN

1. PRESENTATION DES MEMBRES ELUS ET MEMBRES DE DROIT

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonctionnement du conseil d'administration

24 membres élus par les adhérents lors de l'Assemblée générale qui ont droit de vote au conseil d'administration

- Liste unique : élu.e.s qui ont déjà eu l'exercice d'un an au sein du CA ou du Bureau de l'Association
- Liste par secteur : : élu.e.s qui représentent leur activité + une élue qui représente la parole des enfants

12 membres de droit qui n'ont pas le droit de vote sont présent en tant qu'observateur, représentant, et/ou participant aux discussions et réflexions.

3. PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DU BUREAU 2022

Afin de donner une cohérence à la politique d'éducation populaire et une continuité d'actions aux représentants de la Maison populaire, le CA du 11 mars 2022 a validé la feuille de route établie par le Bureau précédent et font voici résumée la teneur (la feuille de route complète est en annexe de ce compte-rendu) :

Proposition 1 : implication des adhérents

De quelle manière impliquer plus les adhérents dans la vie de la Maison populaire et en particulier participer aux actions mises en place par les commissions et ainsi dépasser le cadre de la participation stricte aux activités

Les 4 commissions sont : convivialité - communication – Amap et jardin – bâtiment

Proposition 2 : réflexion collective sur la grille tarifaire

Double dimension : intégrer la notion des différents publics dans les tarifs et garder le budget à l'équilibre

- En lien avec cette grille, travailler sur la rémunération des professeurs pour prendre en compte l'ancienneté des personnels et en particulier celle des professeurs → avenant 182 de la convention collective ECLAT (Métiers de l'Education, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation). L'application de cet avenant est dès 2022

Modalités de travail

- Les bénévoles donnent de leur temps en tant que membres du CA. En échange de cette implication, on peut mettre en place des temps d'accompagnement et de formation, par exemple, d'accompagnement au travail collectif
- Il est prévu 3 sessions de demi-journée hors temps de travail (exemple le samedi matin)
- Un temps avant l'été, accompagné par un modérateur hors du conseil d'administration ayant l'habitude de l'animation de ce type de groupe de travail
- Toutes les décisions élaborées seront présentées et votées en CA
- La proposition finale des tarifs sera votée en Assemblée générale

4. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

La Présidente	Mme VIDAL	15 voix
La Présidente adjoint	Mme FLURY	17 voix
Le Secrétaire Général	M NIZARD	15 voix
Le secrétaire Général Adjointe	Mme ROCHETTI	15 voix
Le Trésorier	M FORCINAL	17 voix
La Trésorière-Adjointe	Mme TURAN	17 voix
La Secrétaire Commission Convivialité	M TERNICIEN	14 voix
Le Secrétaire adjoint Commission Convivialité	M MARIE CALIXTE	14 voix
Le Secrétaire Commission Bâtiment	Mme FORCINAL	9 voix
Le Secrétaire adjointe Commission Bâtiment	M GRENAPIN	8 voix
Le Secrétaire Commission Jardin et AMAP	M LEFEVRE	14 voix
Le Secrétaire adjointe Commission Jardin et AMAP	Mme FORCINAL	13 voix
Le Secrétaire Commission Communication	M PELLERIN	16 voix
Le Secrétaire adjointe Commission Communication	M SPILOTROS	16 voix

5. CALENDRIER DU GROUPE DE TRAVAIL « POLITIQUE TARIFAIRE »

- Une première session ouverte avant l'été
- Etablissement d'un calendrier qui engagera les participants entre septembre et décembre : 3 sessions de travail

6. QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses doivent normalement être adressées à la Direction en amont du Conseil d'administration afin de préparer les éléments éventuels permettant un échange riche et circonstancié.

- Demande d'une association de Dijon (-> maison des services publics) : un comité des usagers souhaite appeler son lieu Maison populaire

➔ Un apport circonstancié des échanges sera fait par la Direction de la Maison populaire à la Direction de la structure demanderesse pour préciser la position du conseil d'administration.

Une association ne peut légalement porter le même nom qu'une autre. Des compléments, qualificatifs, peuvent être apportés pour préciser la dénomination.

Les incidences peuvent être néfaste à la Maison populaire en cas de médiatisation de conflits, de malversation, etc.

Même s'il ne peut être apporté un refus catégorique à la demande car « Maison populaire » sont des termes génériques il est fortement recommandé par le Conseil d'administration de trouver un autre nom. Les avantages pour la structure en demande porteront aussi sur sa communication qui est bloquée par réservation des noms de domaines sur internet.

Le Conseil d'administration remercie la Directrice du lieu pour sa demande d'autorisation.

- Question salariale issue des échanges entre professeurs sur les possibilités d'augmentation a été soulevée
 - ➔ Outre le fait que les rémunérations des professeurs se situe bien dans la grille des rémunérations des enseignants de la convention collective ECLAT, il est rappelé que ce point sera étudié cette année en lien avec la grille tarifaire des activités à la Maison populaire. Cf. Feuille de route Proposition 2

- Dimension populaire : Quels liens est fait avec les enfants et jeunes de tout public ?

➔ Le lien est effectué avec les écoles, les collèges et les lycées.

Cette activité essentielle n'a pas été suffisamment mise en valeur, en exergue lors de l'Assemblée générale. Cette demande est prise en considération et l'ensemble des actions de sensibilisation des jeunes publics et d'ouverture vers le lieu sera plus mise en évidence lors de la prochaine Assemblée générale.

Prochain CA : 31 mai 2022

La Présidente, Sylvie VIDAL

